



## SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE ET CITOYENNETÉ : Un chantier à réactiver

avec les universités d'été de la communication de Carcans-Maubuisson puis de Hourtin, la Ligue de l'enseignement avait largement contribué à ouvrir le débat sur la montée en puissance de la société de l'information. Bien des fédérations ont, depuis, accompagné leurs publics dans l'appropriation des outils numériques et dans la réflexion sur leurs usages. Maintenant que ces outils font partie de la vie quotidienne, que les bouleversements engendrés dans les rapports sociaux sont déjà considérables et que l'on peine à imaginer leurs développements ultérieurs, il est devenu urgent que nous donnions, au plan national, une nouvelle ampleur tant à l'action qu'à la réflexion sur ce sujet.

À cet effet, en lien avec la mission « Images, information et multimédia », le groupe de travail Société de l'information se centre sur les usages sociaux des outils numériques. Il est l'auteur de ce dossier qui, nourri d'une veille attentive sur l'actualité<sup>1</sup>, propose un large panorama des questions s'imposant à la vigilance citoyenne ou touchant au devenir de notre société.

Cet état des lieux peut rencontrer les préoccupations du réseau de la Ligue de l'enseignement à plusieurs égards.

En 2009, la fracture numérique est toujours une réalité et les obstacles culturels restent très discriminants. Pour une fraction non négligeable de la population, naviguer sur Internet, renseigner des formulaires en ligne, représente une difficulté redoublée par rapport aux documents papier.

Que chacun sache maîtriser ces situations est un objectif majeur. Notre réseau conduit de nombreuses actions dans ce sens, en particulier en direction des jeunes et des publics en difficulté. Et il est clair que dans l'esprit d'une éducation aux médias, il ne s'agit pas d'initier ces publics au seul maniement des outils numériques mais d'en viser une appropriation suffisante pour autoriser la créativité, l'initiative et l'esprit critique nécessaire à l'appréciation, même sommaire, du résultat de tout traitement numérique<sup>2</sup>. C'est pourquoi nous sommes concernés par la définition - qui devrait être évolutive - d'un « savoir minimum » telle qu'elle est fournie par le dispositif B2i-C2i aux différents niveaux de la formation initiale, et sur-

tout par le B2i adultes en cours de mise en place pour la formation continue. Notre expérience dans ce domaine pourrait être utilement portée à la connaissance des responsables de ce dispositif et cette nouvelle certification pourrait valoriser la formation d'une partie de nos publics. Le groupe de travail Société de l'information propose de servir de relais à cet égard, et nous serons attentifs aux informations et propositions qu'il nous rapportera.

En 2009, encore, la généralisation du fichage informatique engendre une crainte à la fois diffuse et confuse, largement compensée dans l'opinion par un fort besoin de sécurité. Quant aux pratiques de traçage des personnes qui se répandent massivement à l'échelle mondiale, chacun contribue à les alimenter volontairement en toute méconnaissance des utilisations qui peuvent être faites des renseignements qu'ils fournissent sur eux-mêmes.

Notre rencontre avec Alex Türk, président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), nous conforte totalement dans l'idée que, là aussi, il y a matière - urgente - à information et à formation : les lois qui en France protègent les citoyens sont mal connues, les limites entre le fichage nécessaire à l'existence de la société et le fichage liberticide appellent plus de réflexion et la notion de vie privée plus d'attention. Nous allons donc poursuivre le dialogue avec la Cnil pour explorer nos complémentarités sur tous ces points.

En 2009, enfin, nous pouvons nous attendre à des innovations techniques et à des applications susceptibles d'entraîner, si nous n'y prenons garde, des bouleversements toujours plus rapides et profonds de nos modes de vie et de nos choix de société...

Dossier à suivre, donc, et chantier à réactiver : ces pistes d'action et ces questions feront désormais l'objet d'articles réguliers dans nos pages, accompagnés de compléments sur son site Internet.

Éric Favey

1. Blog Informatique et Société de Jean-Michel Bérard : <http://iets.entre-soi.info>  
2. Lire l'article La toile de Babel, de Jean-Michel Bérard, 26 juin 1996 : <http://pagesperso-orange.fr/jean-michel.berard/>

### DANS CE DOSSIER

Peut-on résister à Big Brother ?

Faut-il être transparent ?

Société numérique et savoirs

Une réponse, hélas, trop méconnue

« L'urgence est de former les jeunes »

DOSSIER COORDONNÉ PAR  
JEAN-MICHEL BÉRARD,  
FRANÇOISE BLIME  
ET ROBERT JAMMES.

IMAGES, INFORMATION  
ET MULTIMÉDIA  
TÉL. : 01 43 58 95 84

# Peut-on résister à Big Brother ?

On ne compte plus le nombre de fichiers contenant des données de tout genre... Rien qu'au niveau national, la Ligue des droits de l'homme en a recensé plus de 45<sup>1</sup>. Carte à puce, Internet, GPS... Censés faciliter la vie, tous ont comme fonction sous-jacente de conserver des données personnelles.

Le fichage génétique, initialement conçu pour suivre les auteurs de crimes sexuels, s'est étendu à un très large ensemble de personnes, déclarées coupables ou simplement impliquées dans des infractions dont la liste s'allonge sans cesse. Apparaissent désormais des possibilités de fichage automatique à l'insu des personnes fichées. Les puces RFID contenues dans les pass de la RATP permettent dans une certaine mesure de suivre nominativement les trajets de chaque usager. Grâce à la collecte des données provenant de leur téléphone portable, nombre de personnes ont été impliquées, ou mises hors de cause. Et, dans un avenir proche, la vidéosurveillance, la reconnaissance de l'iris de l'œil, l'usage des puces contenues dans la plupart des objets usuels, les systèmes de GPS et de téléphones portables permettront un traçage encore plus insidieux de chacun.

Pourtant, malgré les réactions à la mise en place des fichiers Edvige et Base Élèves, de façon générale, les citoyens ne répugnent pas à ces fichages car ils ont le sentiment qu'ils vivront ainsi dans une meilleure sécurité, sans percevoir les dangers pour leur propre liberté et pour les libertés publiques. Et puis, après tout, « seules les personnes qui ont quelque chose à se reprocher craignent d'être fichées ».

Que la société mette en place les moyens strictement nécessaires pour se préserver, c'est une condition du vivre ensemble. Cette évidence affirmée, on constate cependant, dans le monde entier, une dérive sécuritaire, aux motifs efficaces dans l'opinion, de lutte contre le terrorisme et la pédophilie. Le paradigme dominant semble devenir celui d'une société où chacun est un délinquant potentiel, pour des raisons génétiques, ou de milieu social, ou de troubles psychiatriques, ou de façon générale parce qu'il existe<sup>2</sup>.

## « Little Brother » : chacun est surveillé par tous, et tous par chacun

La possibilité de créer facilement des sites, des blogs, l'existence de réseaux sociaux, les webcams, l'apparition quotidienne de nouveaux moyens d'échange entre les personnes conduit chacun à mettre en ligne de nombreux renseignements : opinions personnelles, photos, agenda au jour le jour de ce que l'on fait, transmission en permanence de la vie filmée par la caméra à domicile... Il n'y a pas de limite.

Or, tout ce qui est fait sur la toile laisse une trace. Ainsi, toutes les recherches faites sur Google par un usager déterminé sont gardées en mémoire, pendant plusieurs mois. Pour quel usage ? Qui plus est, de nombreux sites commerciaux demandent aux usagers, sous prétexte de mieux leur rendre service, de leur communiquer de très nombreuses données personnelles qui seront souvent rassemblées et revendues à d'autres sites.

Avec des outils peu complexes, il est donc désormais possible de



Panoptique - Type d'architecture carcérale imaginée par Jeremy Bentham à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'objectif de cette structure est de permettre à un individu, logé dans une tour centrale, de surveiller tous les prisonniers sans qu'ils sachent qu'ils sont observés. © Harmony

reconstituer pour chacun un « profil numérique ». On apprécie de s'exprimer sur la toile, alors pourquoi protesterait-on si ce qu'on écrit est lu ? En outre, la « transparence » à l'anglo-saxonne semble devenir une mode, voire une obligation : j'appartiens à la société, et n'ai donc plus droit à un espace de vie privée... Pourtant ces traçages, qui concernent tout un chacun dans les détails de sa vie privée, peuvent être lourds de conséquences : de la simple nuisance quotidienne aux usages malveillants, voire criminels, notamment vis-à-vis des mineurs, en passant par la concurrence et l'espionnage commercial et par l'usage courant qui en est fait pour les recrutements professionnels... le pire étant l'utilité qu'ils représentent pour certains régimes politiques : tel grand site n'a-t-il pas, en Chine, facilité l'arrestation de dissidents ?

## La formation comme réponse

Certes, les lois en place en France depuis 1978 sont parmi les « bonnes lois » dans le monde mais

elles restent peu connues et leur application relève du travail de Sisyphe. C'est pourquoi toute action de formation devrait donner lieu à une information précise sur ces lois, assortie d'une sensibilisation aux risques que présente la diffusion de données personnelles. La vigilance de tous sur ce second point est d'autant plus urgente que notre protection légale ne peut avoir qu'un effet très limité face au réseau mondial.

Sans doute faut-il aussi, vu la tentation de surveillance généralisée, entreprendre une solide réflexion pour disposer d'une doctrine permettant aux citoyens de repérer clairement les limites à partir desquelles les libertés fondamentales sont mises en cause. Et s'interroger parallèlement sur les raisons du déclin de la revendication de la vie privée, qui est pourtant une condition de toute vie démocratique. ■

1. <http://iets.entre-soi.info/pages/Fichiers-nominatifs-janvier-2009>  
2. Cf. l'avertissement de Robert Badinter « On passe d'une justice de liberté à une justice de sûreté. C'est une dérive inquiétante », à propos de la loi sur la rétention de sûreté (Entretien accordé à Télérama le 25 janvier 2009) : <http://www.badinter.com>

# Faut-il être transparent ?

« Transparency is in, opaque is out » écrit ce journaliste du *New York Times* dans un billet repris dans le *Cahier du Monde* du 8 novembre 2008. Les financiers qui ont trompé leurs gens ne sont donc pas... à la mode ! Que n'ont-ils partagé l'engouement de tous ceux qui nous annoncent un monde « du tout montrer et du tout dire » : ce promoteur de bureaux en verre, voulant que chacun puisse observer chacun, ces internautes qui mettent en ligne leur génome, ces sites qui se spécialisent dans la promotion de la transparence des salaires !

On s'aperçoit ici que la transparence n'est pas un concept, mais une image. Évoquant pêle-mêle la beauté, la vertu puritaine et commerciale, l'idéal démocratique

et le culte de la communication, elle est assez séduisante pour nous persuader que toute transparence est bonne et toute opacité mauvaise. Ainsi, sans que personne y trouve à redire, la vérité exigible d'un pouvoir démocratique ou de toute entreprise commerciale s'inverse en fichage intempéré des citoyens et en profilage des « cibles » du marketing. Surveiller sans être contrôlé, c'est la pente naturelle du pouvoir. Seule l'exigence des citoyens ou des usagers pourrait la réfréner, mais, au lieu de cela, la plupart se « profilent » eux-mêmes !

Pourquoi un tel emballement contemporain à exposer sa vie, ses choix, ses pensées ? Est-ce par soumission ? « Il n'y a point d'assujettissement si parfait que celui qui garde

l'apparence de la liberté » écrivait Rousseau dans l'*Émile*... Est-ce pour promouvoir sa propre innocence au sein d'une culture de la suspicion ? Est-ce l'avènement de « l'homme sans intérieur » de la théorie de la communication (mais peut-on seulement imaginer un tel anéantissement de notre espace intime) ?... À moins que le jeu de la transparence, même s'il est dangereux, ne soit que duperie réciproque, car nos actions sont, de fait, imprévisibles et ce qui en décide est un « secret » d'autant mieux gardé que nous n'y avons pas nous-mêmes accès. ■

## web

Pour aller plus loin : [www.iem-laligue.org](http://www.iem-laligue.org)  
Bibliographie commentée en ligne

# Société numérique et savoirs

Au-delà de la question classique de la véracité des informations que véhicule Internet, il est essentiel d'ouvrir un champ plus large de réflexion en interrogeant, par exemple, les pratiques et usages faits de l'outil numérique.

Le garagiste doit savoir contrôler informatiquement la voiture, le cantonnier, programmer les fonctions de la pelle mécanique. Nombre de métiers, hier « destinés » à des personnes n'ayant pas fait d'études longues, nécessitent aujourd'hui l'usage des ordinateurs. Tout cela va de soi, dit-on, on demande à la machine, elle donne, tout va bien. Mais ces lieux communs sont remis en cause pour peu qu'on se propose de former des travailleurs capables d'initiative et des citoyens capables d'une utilisation raisonnée et critique.

Peut-on vraiment se dispenser d'avoir quelques idées claires sur la rapidité des traitements informatiques, le volume des mémoires mises en œuvre, les possibilités et les modes de communication des réseaux ?

Peut-on se dispenser de comprendre que les données sont traitées grâce à des programmes conçus par des auteurs qui ont choisi un « modèle » théorique parmi d'autres possibles ?

Lorsque « les ordinateurs de Bercy tournent » et annoncent qu'une baisse de la TVA fera monter (ou baisser) le chômage, la question n'est pas d'ordre informatique, mais économique : quel est le modèle économique qui a servi à rédiger le logiciel utilisé, quel en est le domaine de validité ? L'ordinateur, lui, se contente d'effectuer les opérations qu'on lui demande. Et pourtant...

## L'Internet et les outils numériques modifient-ils nos façons de penser et de créer ?

Dans le domaine artistique, la photo numérique, la possibilité de créer des « installations » graphiques, acoustiques ou autres totalement numérisées modifient les limites de la perception et de la création. Avec un stylo, un traitement de texte, un traitement de texte en mode « plan », un logiciel de publication, peut-être n'écrit-on pas et ne pense-t-on pas de la même façon. Peut-être ne lit-on pas de la

même façon dans un livre ou sur l'écran d'un e-book.

Dans de nombreux domaines de la science, l'usage d'outils informatisés a élargi le champ ouvert aux hypothèses du chercheur. L'usage de logiciels permettant de « visualiser » des molécules qui n'existent pas encore a ainsi ouvert à la chimie des domaines considérables. La médecine, dans ses divers aspects, offre bien d'autres exemples.

Les outils numériques offrent donc de nouveaux espaces à la création et à la pensée, mais il faut regretter que certains d'entre eux orientent au quotidien nos connaissances dans la plus grande opacité : « *Ce qui n'est pas sur la première page des résultats d'une recherche Google n'existe pas* » dit-on. Et l'utilisateur ignore tout de la façon dont cet outil sélectionne et classe les résultats, comme il ignore les critères régissant les filtres parentaux, les filtres anti-spams, les listes « blanches » et « noires » des sites accessibles dans les établissements d'enseignement.

## Le support numérique compromet-il l'inscription dans l'histoire ?

La pérennité physique des supports employés pour préserver les documents numériques n'est pas, à ce jour, connue. Or, une grande partie de la mémoire de l'humanité est désormais conservée uniquement sous cette forme. Que se passera-t-il en cas de destruction physique d'une partie du territoire ? D'une crise économique privant les sauvegardes de moyens de réalisation ? Où seront dans deux mille ans les « manuscrits de la mer morte » d'aujourd'hui ?

On sait par ailleurs qu'au fur et à mesure des évolutions politiques, Staline faisait modifier rétrospectivement les photos des membres du bureau politique du PCUS trônant à la tribune lors des défilés. De telles pratiques sont bien facilitées avec des supports numériques. Comment s'assurer qu'un document, quel que soit son statut, ne soit pas modifié subrepticement



© Tama

et rétroactivement ? Comment s'écrit l'histoire si le document original évolue sans cesse au cours du temps ? La migration des informations sauvegardées par les particuliers vers des sites distants n'est pas rassurante à cet égard. ■

## SYSTÈME B2i-C2i

# Une réponse hélas trop méconnue

Dans les années 2000 se pose, dans la plupart des pays, la question de la formation à donner à tous dans le contexte du développement des utilisations de l'ordinateur, puis des réseaux. En France, c'est le ministère de l'Éducation nationale qui s'est chargé d'initier cette formation, le B2i (Brevet informatique et Internet).

Les choix diffèrent selon les continents et les pays. À l'échelle de l'Europe, des modalités de validation de compétences existent, soit à l'initiative des éditeurs privés, soit dans le cadre d'institutions payantes. En France, c'est en 2000 que le ministère de l'Éducation nationale crée le Brevet informatique et Internet (B2i). D'abord destiné aux élèves des écoles et des collèges, ce brevet, dont les référentiels ont été harmonisés en 2006, concerne en 2009 tous les élèves de l'école au lycée.

Les compétences définies par le B2i sont acquises au cours de l'enseignement

dans les différentes disciplines (traitement de texte en français, tableur en mathématiques, recherche documentaire en histoire, réflexion systématique sur la validité des documents trouvés) et validées par les professeurs, sur proposition de l'élève (« *Je pense être capable de...* »).

Dès son origine, le B2i accorde une part importante à la formation citoyenne : esprit critique face aux résultats des traitements et des recherches, notions sur les textes juridiques protégeant les libertés publiques et individuelles.

Le B2i est l'un des « piliers » du socle

commun de compétences et de connaissances défini par la loi d'orientation pour l'école de 2005, et converge largement avec les réflexions de l'Union européenne en la matière. La validation du B2i collège est depuis 2008 une condition nécessaire pour obtenir le brevet des collèges.

Le dispositif B2i s'étend désormais au B2i adultes, « savoir minimum » de l'honnête homme du début du XXI<sup>e</sup> siècle pour une utilisation citoyenne, rationnelle et critique des outils numériques. Dans la continuité de ces formations de base, des Certificats informa-

tique et Internet (C2i) ont été créés, d'une part, pour tous les étudiants en licence (C2i niveau 1) et, d'autre part, pour répondre à divers besoins professionnels (C2i niveau 2) : métiers du droit, de l'environnement, de l'enseignement, de la santé, etc. ■

L'ensemble de ces attestations est présenté sur le site educnet du ministère de l'Éducation nationale : [www.educnet.education.fr/dossier/b2ic2i](http://www.educnet.education.fr/dossier/b2ic2i)  
Les référentiels B2i école, collège et lycée sont disponibles sur : [www.educnet.education.fr/textes/reglementaires/competences/referentiels/b2i](http://www.educnet.education.fr/textes/reglementaires/competences/referentiels/b2i)

# « L'urgence est de former les jeunes »

Rencontre avec Alex Türk, président de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

**Les Idées en mouvement: Vous exprimez souvent votre inquiétude relative au développement d'une société de surveillance généralisée. À ce jour, quelles sont les priorités de la Cnil?**

**Alex Türk:** Nos trois préoccupations principales touchent aux fichiers, à la problématique internationale et au traçage des personnes. S'agissant des fichiers, cela n'est pas une question nouvelle puisqu'elle est à l'origine de la création de la Cnil. Simplement, on assiste aujourd'hui à leur prolifération et à leur montée en puissance dans le domaine de la sécurité, de la santé et du secteur social.

La problématique internationale concerne la relation entre l'Europe et les États-Unis et, plus largement, l'isolement de l'Europe vis-à-vis du reste de la planète, qui ne partage pas les mêmes concepts en matière de protection des données. Le danger serait, dans le cadre d'un compromis global, d'aboutir à un abaissement du niveau de protection de la vie privée en Europe.

La troisième préoccupation, qui concerne le traçage des personnes, mérite une analyse plus approfondie car elle touche particulièrement les jeunes. On distingue le traçage physique dans l'espace qui repose sur des dispositifs technologiques dont beaucoup fonctionnent à notre insu (la vidéosurveillance, la biométrie, la géolocalisation...) et le traçage mental, dans le temps, qui s'appuie sur les moteurs de recherche et les réseaux sociaux comme Facebook. Si les jeunes sont comme les autres des sujets potentiels de la vidéosurveillance et des autres technologies

d'information ou de surveillance, en revanche, ils sont en moyenne beaucoup plus impliqués sur le réseau Internet. En effet, la question centrale est celle du droit à l'oubli: il faut absolument faire prendre conscience à nos jeunes concitoyens qu'ils ne peuvent pas s'aventurer impunément sur ces réseaux. Il n'y a aucune possibilité de leur garantir sur le plan juridique qu'ils seront en mesure de « sortir du système ». D'où le risque pour eux d'être tracés par ce système alors qu'entre-temps, pour des raisons qui les regardent, ils auraient souhaité retrouver leur autonomie et leur intimité. On ne compte plus le nombre de cas où ils font appel à nous parce qu'ils se trouvent en difficulté dans leur vie professionnelle ou personnelle à cause de leur incapacité à reprendre la maîtrise des informations qui les concernent. Le paradoxe est que ces réseaux sont peut-être plus dangereux que les fichiers de police car ils sont plus puissants, plus dynamiques, plus actualisés et font surtout moins peur. Le message pourrait être: « soyez circonspects à l'égard des deux », sauf que personne n'a jamais demandé à figurer sur un fichier de police. Or, les mêmes qui ont fait campagne contre Edvige mettent n'importe quelle information personnelle sur Internet. Les policiers, mais aussi les responsables de recrutement, déclarent d'ailleurs qu'ils apprennent davantage de choses sur Facebook que sur leurs propres fichiers. Que faire alors pour aider les 15/20 ans qui publient des informations compromettantes sur Facebook? Tel est le problème auquel est confrontée la Cnil: comment sensibiliser ces jeunes? Nous ne disposons pas d'assez de relais publics et de moyens de communication. Il s'agirait de leur expliquer les différents pièges dans lesquels ils peuvent tomber. Internet peut être un instrument formidable de développement culturel et intellectuel, mais à condition que les uti-

lisateurs soient éduqués et ne se mettent pas en danger: notre rêve, c'est qu'à l'école, lorsque l'élève pose pour la première fois les doigts sur l'ordinateur, on lui enseigne en même temps les règles d'usage.

**Le danger pour les libertés vient-il de l'outil informatique ou de l'idéologie anglo-saxonne de la transparence?**

La transparence est une question qui me préoccupe. Je souhaiterais engager une étude sur ce point. Il est stupéfiant de constater, comme je le fais en tant qu'enseignant, que les jeunes ont perdu la notion du contenu de l'intimité: ils en ont une conception très plate: « je n'ai rien à me reprocher, donc on peut tout savoir sur moi ». Il faut leur rappeler qu'ils vivent dans une sphère constituée de leur vie privée avec leurs données personnelles, leur intimité, leur identité. Ce « halo » est à protéger au même titre que la distance physique que nous respectons dans la vie réelle. Pourquoi alors s'affranchir de cette distance dans le monde virtuel?

La préservation de cette sphère d'intimité constitue la garantie de leur autonomie et de leur libre arbitre. Mais, ceci est très difficile à faire passer en termes de communication de masse.

**Aujourd'hui, comment coopérez-vous avec les acteurs concernés par votre mission d'information?**

Nous faisons de notre mieux pour coopérer avec le ministère de l'Éducation nationale afin de mettre en place des correspondants dans les établissements ainsi que des commissions locales Informatique et Libertés auxquelles nous croyons beaucoup, mais actuellement les résultats sont encore limités. Nous voudrions également publier un guide à l'attention de tous les professeurs, mais nous n'en avons pas les moyens. Nous allons le faire pour les



© Cnil

collectivités locales (40 000 ex.) mais les enseignants sont trop nombreux. Nous essayons donc de trouver des formes de relais.

La Cnil est partenaire du site [Internetsanscrainte.fr](http://Internetsanscrainte.fr) et contribue aux contenus proposés par ce programme européen de sensibilisation aux usages d'Internet.

Dans l'enseignement supérieur, nous avons signé une convention avec tous les présidents d'universités de France, avec différents objectifs, dont la sensibilisation des étudiants et l'amélioration du C2i (niveau 1 et 2). Dans ce cadre, on constate une véritable dynamique avec le réseau des correspondants Informatique et Libertés.

Par ailleurs, tous les deux mois environ, une équipe de la Cnil se déplace dans une région et y rencontre tous les interlocuteurs concernés (entreprises, CHU, recteur et chefs d'établissements, services déconcentrés de l'État, etc.).

La notion de relais est fondamentale pour la Cnil car nous disposons de la matière grise et avons réalisé des outils pédagogiques, notamment dans le cadre de notre collaboration avec les médias, mais nous manquons de moyens humains et financiers pour informer et former à grande échelle. ■

## POUR ALLER PLUS LOIN

### CNIL

## Informations et ressources

La Cnil, autorité administrative indépendante, intervient sur tout ce qui concerne la protection des données personnelles: projets de l'administration, réglementation, contrôle des fichiers, information des citoyens. Elle a été créée par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, suite à la mobilisation contre le projet Safari prévoyant d'attribuer un identifiant à chaque citoyen et d'interconnecter les fichiers de l'administration.

Chaque pays membre de la Communauté européenne est doté d'une loi et d'une autorité du même type. C'est Alex Türk qui préside actuellement l'organe consultatif réunissant les responsables de ces organismes.

Sur le site de la Cnil – [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) – vous pouvez trouver, entre autres:

- rapports annuels, rapports thématiques et 13 guides pratiques dont *Je monte un site Internet*, et

*Guide Associations*;

- Espace Junior: jeu pour connaître ses droits sur Internet et texte important sur la collecte de données personnelles auprès des mineurs;

- Liens vers le site des Cnil européennes (G29).

Autres sources d'information:

- Le site [www.internetsanscrainte.fr](http://www.internetsanscrainte.fr), l'émission *Conso-mag* sur France 2 et la chronique *Le droit d'Info* sur France Info.